

RESPONSIBLE PROJECTS AWARDS

- Règlement du dispositif édition 2024 –



Article 1 - Annonce du dispositif

L'IAE de Saint-Étienne, organise dans le cadre du développement de sa démarche RSE, un dispositif intitulé le « Responsible Projects Awards », visant à octroyer des participations financières aux étudiants de l'IAE de Saint-Etienne porteur de projets axés Développement Durable (DD) et Responsabilité Sociétale de l'Établissement (RSE).

Les modalités de participation au dispositif sont exposées ci-après.

Article 2 - Objet du concours

L'IAE de Saint-Étienne est un établissement qui forme ses étudiants à devenir des managers responsables et acteurs du changement en termes de RSE. L'organisation des « Responsible Projects Awards » s'inscrit dans cette démarche, elle valorise l'implication des étudiants dans leurs projets responsables et les aide à aller plus loin, à voir plus grand.

Article 3 - Calendrier de l'événement

Ouverture des dépôts des dossiers de candidature : 19 février 2024

Date limite des dépôts : 11 mars 2024 à 9h.

Annonce des projets sélectionnés pour une présentation au jury : 12 mars avant 19h30

Présentation au jury : 13 mars à 13h (en visio)

Article 4 - Eligibilité

Le dispositif s'adresse aux étudiants de l'IAE de Saint-Étienne ayant un projet (dans le cadre de leur formation suivi à l'IAE, ou pas), en lien avec le DD et la RSE et dont la réalisation nécessite ou pourrait bénéficier d'un financement.

Les équipes de projet devront comporter un nombre limité à 10 membres et présenter un projet prévu pour l'année universitaire 2023-2024, dont l'action à financer aura lieu en 2024.

Les projets devront donc formuler une demande de financement claire, précise et justifiée.

Article 5 - Déroulement du concours

Les pré-sélections :

Chaque équipe de projet devra réaliser en amont un dossier de 15 pages maximum, contenant les objectifs du projet, un développement sur la phase conception et de réalisation, une présentation rigoureuse de l'aspect financier puis les résultats envisagés. Le dossier sera impérativement à déposer

AVANT LE 11 MARS 2024

A l'issue de cette première phase, un jury composé de membres du comité RSE de l'IAE (enseignants et administratifs) présélectionnera les meilleurs dossiers des étudiants selon les critères préalablement définis par les membres du jury.

Passage devant le jury : le 13 mars à 13h (visio)

Lors du passage devant le jury, chaque groupe devra exposer son projet pour en démontrer la pertinence et l'utilité. Ils devront prouver la nécessité d'un financement par l'IAE, potentiellement complémentaires à d'autres recettes qu'ils présenteront également. Des échanges concernant le montant de la participation financière demandé auront lieu. Chaque équipe aura à réaliser une présentation de 5 minutes avec un support visuel de leur choix, suivi d'un échange avec le jury.

Annonce des résultats : Avant le 15 mars au soir.

Article 6 - Travaux à réaliser par les participants

Pour les pré-sélections : à déposer au plus tard le 11/03/2024 – 9h

- Dossier de présentation de votre projet contenant (15 + 1 pages, 15 Mo max):
- 1^{ère} page : fiche de candidature
- Objectifs et finalités du projet (description de l'impact sociétal du projet)
- Conception (moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs : budget, plan de communication, répartition des rôles, principales actions mises en place, planification, résultats attendus)

- Réalisation / mise en œuvre au 16 décembre (déroulé, prix : devis, plaquettes, estimations etc.)

Pour les équipes sélectionnées :

- Présentation synthétique du projet en maximum 5 min.
- Support visuel obligatoire mais libre dans la forme.

Article 7 - Les modalités de participation

1. Remplir la fiche de candidature : **à envoyer à Lamia EL HAIMADI le plus tôt possible**
2. Intégrer la fiche en première page du dossier PDF de présentation du projet.
3. Déposer le dossier **AVANT LA DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS** sur la page du Responsable Projects Awards : [Responsible Projects Awards - Université Jean Monnet \(univ-st-etienne.fr\)](mailto:Responsible.Projects.Awards@univ-st-etienne.fr).

Mail : lamia.el.haimadi@univ-st-etienne.fr

VEILLEZ A RESPECTER LES CONDITIONS DE DEPOT DEFINIES :

Format : PDF

Taille : 15 pages max (+ 1 page de formulaire d'inscription)

Poids : 15 Mo max

Intitulé : NomProjet_Nom_Prénom (d'1 étudiant du groupe)

Article 8 – Les participations financières accordés.

La valeur des participations financières accordées variera selon les besoins des projets et la décision des membres du jury. Les membres du jury ne sont pas tenus d'accorder systématiquement une subvention, même très petite, à un projet.

Pour que les participations soient accordées, les étudiants devront présenter, en appui du budget prévisionnel, un minimum de 3 devis (2 si impossible de faire 3) par prestation ou marchandise. Certains services, certaines marchandises, font l'objet d'une obligation de passage par les marchés publics de l'UJM (voir site internet MyUJM).

Article 9 - Acceptation du règlement

Toute participation au dispositif « Responsable Projects Awards » implique l'acceptation sans réserve de ce règlement.